Cour d'appel

Les Cour d'appel ont été instituée par la loi du 27 ventôse an VIII (18 mars 1800), qui a créé trente tribunaux d'appel en France. Au fil du XIXe siècle, l'appellation de ces juridictions a varié selon les régimes politiques, mais le terme « cour d'appel » s'est imposé durant les périodes républicaines et a perduré depuis....

“ARTICLE PREMIER” : Les tribunaux civils et criminels de département, et les tribunaux de police correctionnelle sont supprimés;

source :

:dossiers-generaux:mise-en-place-des-tribunaux.pdf

(signé par la machine à écrire)

From:
https://sui-juris.fr/wiki/ - **:Res-sources sui-juris.**

Permanent link:
https://sui-juris.fr/wiki/doku.php?id=dossiers-generaux:cour_dappel

Last update: **2024/12/20 18:39**